



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6934^e séance

Jeudi 14 mars 2013, à 10 h 15

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Churkin	(Fédération de Russie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M ^{me} Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M ^{me} Jiang Hua
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	France	M. Briens
	Guatemala	M. Rosenthal
	Luxembourg	M ^{me} Lucas
	Maroc	M. Bouchaara
	Pakistan	M. Masood Khan
	République de Corée	M. Kim Sook
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Gasana
	Togo	M. Menan

Ordre du Jour

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies
en Libye (S/2013/104)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-25874 (F)



Merci de recycler 

La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Libye

Rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (S/2013/104)

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la Libye à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye.

Je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye, à la table du Conseil.

M. Ali Zeidan, Premier Ministre de la Libye, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en russe*) : En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Tarek Mitri, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2013/156, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par l'Australie, les États-Unis d'Amérique, la France, le Luxembourg, le Maroc, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et le Rwanda.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/104, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Tarek Mitri et de S. E. M. Eugène-Richard Gasana, Représentant permanent du Rwanda, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye.

Je donne maintenant la parole à M. Mitri.

M. Mitri (*parle en anglais*) : Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), daté du 21 février 2013 (S/2013/104). Étant donné que le rapport expose en détail le travail réalisé par la MANUL ces six derniers mois, je limiterai mes remarques aux faits les plus récents et les plus saillants.

Le 17 février, le peuple libyen a envahi les rues de tout le pays pour marquer le deuxième anniversaire de sa révolution. Le 15 février, et à nouveau le 17, des milliers de personnes se sont rassemblées sur la place de la Liberté à Benghazi, pour demander la fin de la marginalisation politique et socioéconomique de l'est, et une plus grande stabilité.

Contrairement à l'inquiétude générale, les événements des 15 et 17 février n'ont pas déstabilisé le pays. Les manifestations, pour l'essentiel pacifiques et festives, ont traduit un sentiment de fierté à l'égard des promesses dont augurait la révolution. Il convient de féliciter les dirigeants politiques libyens de leurs efforts pour désarmer les tensions et prendre des mesures de sécurité efficaces. Le Président, M. El-Magariaf, et le Premier Ministre, M. Ali Zeidan, ont multiplié les contacts avec l'ensemble de la classe politique de l'est du pays. Cet anniversaire a été l'occasion pour les responsables politiques libyens de réaffirmer leur attachement à la justice transitionnelle, à la réconciliation nationale par le dialogue, à la relance de l'économie et à l'amélioration de la gouvernance locale, une revendication clef dans l'est du pays.

Dans le dernier exposé que j'ai présenté au Conseil (voir S/PV.6912), j'ai fait part d'une pression accrue de l'opinion publique sur le Congrès général national pour qu'il s'empresse de former l'organe chargé de rédiger la Constitution. J'ai également indiqué que le Congrès n'avait pas encore décidé si les membres de cet organe seraient nommés ou élus. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, le 6 février, le Congrès général national a décidé, à l'issue d'un vote, de maintenir le troisième amendement à la Déclaration constitutionnelle, qui exige que les membres de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution soient élus. Cette décision a mis fin à un débat qui était devenu dominant dans le cadre du processus de rédaction de la Constitution. Cependant, une décision ultérieure de la Cour suprême a invalidé le troisième amendement pour des motifs techniques et de procédure.

En conséquence, il est nécessaire que le Congrès général national amende la Déclaration

constitutionnelle, ce qu'il est sur le point de faire, pour organiser l'élection des membres de l'organe chargé de rédiger la Constitution. Par anticipation, la Haute Commission électorale nationale, avec l'aide de l'ONU, a intensifié ses efforts en vue de numériser la liste électorale et d'entreprendre d'autres changements institutionnels. On espère que la loi nécessaire pour l'élection des 60 membres de cet organe sera adoptée au plus vite.

Ces dernières semaines, une crise politique est apparue suite à la polémique créée par un projet de loi sur « l'isolement politique », dont les défenseurs affirment qu'il est un outil nécessaire pour sauvegarder la révolution et garantir que les acteurs qui ont corrompu la vie publique par le passé seront exclus de la fonction publique. Si cette loi fait l'objet d'un ferme appui de la part de certains acteurs, le débat portant sur son adoption est une source de divisions politiques. Sous sa forme actuelle, le projet de loi contient une longue liste de critères, dont un grand nombre sont basés sur l'affiliation, et il s'appliquerait à un large éventail de fonctionnaires aux niveaux national et local, notamment des représentants élus et les membres de l'appareil judiciaire. Par ailleurs, le projet de loi ne comporte aucune disposition concernant la manière dont la loi sera appliquée.

Les mesures légitimes adoptées pour exclure de la fonction publique les personnes qui ont commis de graves violations des droits de l'homme constituent une mesure de justice transitionnelle valide. Cependant, dans le cadre des réunions avec des dirigeants politiques et des membres du Congrès, nous ne cessons de prôner la prudence en ce qui concerne l'adoption d'une telle loi, et nous soulignons les normes internationales qui doivent s'appliquer à tout mécanisme de validation. La MANUL a réitéré ce message dans un mémorandum présenté au Président El-Magariaf et devant être distribué aux membres du Congrès général national.

Le 5 mars, une session extraordinaire du Congrès général national consacrée aux délibérations sur le projet de loi s'est terminée dans la confusion après que des manifestants ont menacé de recourir à la force si les membres du Congrès n'adoptaient pas le projet de loi. J'ai vivement déploré cet acte d'intimidation armée à l'encontre du Congrès général national ainsi que la tentative d'assassinat du Président El-Magariaf qui a suivi. Suite au siège et à la violence de la semaine dernière, M. El-Magariaf a clairement fait savoir que

le Congrès général national ne se réunirait pas sous pression ou sous la menace des armes.

Durant la même semaine, la chaîne de télévision Al-Assima a été prise d'assaut par des hommes armés. Son directeur et cinq de ses employés ont été enlevés puis libérés. Des attaques ont également visé d'autres organes de presse et des journalistes, ainsi qu'une église copte située à Benghazi et d'autres lieux de culte. J'ai vivement déploré tous ces actes de violence. Le Premier Ministre, M. Zeidan, a déclaré on ne peut plus clairement que le Gouvernement allait prendre des mesures pour garantir que ne se répètent l'intimidation armée à l'encontre du Congrès général national et le recours à la force à des fins politiques. Il a appelé le peuple libyen à être solidaire du Gouvernement lorsque celui-ci a recours à la force contre ceux qui transgressent la loi.

Dans mon précédent exposé au Conseil, j'ai fait remarquer que la détention continue de plusieurs milliers de personnes sans respect des garanties de procédure et les mauvais traitements qui leur ont été infligés demeurent une source de vive préoccupation. Je note avec plaisir que le Gouvernement a pris des mesures pour accélérer l'examen des cas des détenus et leur transfert vers des centres de détention contrôlés par l'État.

De son côté, la MANUL ne cesse de mettre l'accent sur le sort des détenus, en particulier ceux qui se trouvent dans des centres de détention secrets, notamment des fermes et des maisons de particuliers dans la zone de Tripoli et dans d'autres villes dans tout le pays. Nous sommes également préoccupés par les allégations selon lesquelles un certain nombre de prisonniers seraient morts en détention. Le Ministère de la justice réagit à nos demandes et aux activités de sensibilisation de plusieurs organisations de défense des droits de l'homme. Le Ministère de l'intérieur a annoncé qu'il prévoit de s'attaquer aux brigades illégales et aux éléments incontrôlés soupçonnés d'enlèvements, de détentions et d'actes de torture.

Il faut également reconnaître que le Gouvernement libyen a facilité une visite de représentants de la MANUL à l'ancien Premier Ministre, Al-Baghdadi al-Mahmoudi, lorsque la presse a suggéré qu'il avait reçu des blessures mettant sa vie en danger après avoir été torturé dans un centre de détention à Tripoli. Apparemment en bonne condition physique et mentale, M. Al-Mahmoudi a nié sans équivoque avoir été maltraité.

S'agissant de l'ancien chef du renseignement, M. Abdullah Al-Senussi, la Cour pénale internationale a rendu une décision enjoignant les autorités libyennes de le livrer à La Haye. Les autorités ont depuis fait appel de cet ordre et indiqué leur intention de soulever une exception d'irrecevabilité de cette affaire.

Le rapport du Secrétaire général propose de renouveler le mandat de la MANUL pour une nouvelle période de 12 mois en tant que mission politique spéciale intégrée afin qu'elle continue d'aider l'État libyen à définir ses priorités nationales dans le cadre de la transition démocratique et des efforts qu'il déploie pour construire un État moderne et responsable, fondé sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Les domaines couverts par le mandat envisagé sont pleinement conformes aux exigences des autorités libyennes.

Dans mon précédent exposé au Conseil, j'ai indiqué qu'une conférence ministérielle internationale consacrée à l'appui pour la Libye se tiendrait à Paris après la réunion des hauts représentants organisée à Londres en décembre 2012. La conférence de Paris, qui s'est tenue le 12 février, a été le premier événement international de haut niveau sur la Libye convoqué depuis la révolution, et elle a donné l'occasion aux partenaires internationaux de la Libye d'entériner les priorités détaillées définies par le Gouvernement libyen sous forme d'un plan de développement des secteurs de la sécurité, de la justice et de l'état de droit. Il incombe maintenant au Gouvernement libyen de prendre les décisions politiques qui s'imposent et de créer les structures de coordination nécessaires à la mise en œuvre de ses plans d'action.

En dépit du fait que le peuple libyen a parcouru un long chemin depuis la libération du pays il y a 17 mois, les problèmes de sécurité demeurent considérables, et ils sont probablement la préoccupation principale de la plupart des Libyens. L'amélioration notable des conditions de sécurité précaires qui règnent sur le pays continue de se heurter à la faiblesse des institutions publiques et des mécanismes de coordination du secteur de la sécurité, ainsi qu'à la méfiance continue que ressentent à l'égard des forces de sécurité de l'État beaucoup de ceux qui ont combattu durant la révolution, qui sont, pour la plupart, toujours armés. Le pays déborde d'armes et de munitions non sécurisées qui continuent de présenter des dangers pour la sécurité régionale compte tenu des frontières poreuses de la Libye.

Malgré ces difficultés, le Gouvernement du Premier Ministre Zeidan est déterminé à s'employer sans plus tarder au renforcement de la sécurité et à remédier aux divers problèmes dus à la prolifération d'armes et à la présence continue de groupes armés qui échappent au contrôle légitime de l'État. Face à cette situation, la MANUL continuera de fournir son aide.

Compte tenu du legs laissé au peuple libyen par l'ancien régime, le processus de transition démocratique se heurtera à coup sûr à toute une série d'obstacles nécessitant des interventions sur le long terme. Ces dernières semaines ont été le théâtre d'une polarisation politique croissante dans le débat sur le projet de loi sur « l'isolement politique » et sur les tentatives visant ouvertement à saper l'autorité d'organes démocratiquement élus et des institutions légitimes de l'État. J'ai toujours indiqué clairement aux dirigeants politiques libyens que la préservation de la transition démocratique de la Libye exigera la tenue d'un dialogue ouvert qui mènera à une véritable réconciliation nationale.

Le Conseil est sur le point d'entendre le premier Premier Ministre libyen élu démocratiquement. Cela a effectivement été un privilège pour moi-même et pour mes collègues de travailler avec le Premier Ministre Zeidan et son gouvernement. Nous apprécions leur détermination et leur engagement en faveur de l'édification d'un État moderne, démocratique et responsable fondé sur l'état de droit et le respect des droits de l'homme. La MANUL remercie le Premier Ministre et l'ensemble de ses ministres et de son gouvernement d'avoir promu des relations de confiance et d'étroite collaboration qui permettent à la Mission d'exécuter son mandat pour le bien du peuple libyen.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie M. Mitri pour son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Gasana.

M. Gasana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Conformément à l'alinéa e) du paragraphe 24 de la résolution 1970 (2011) en date du 26 février 2011, j'ai l'honneur de faire rapport au Conseil de sécurité sur les travaux du Comité créé par cette résolution. Le rapport couvre la période allant du 9 novembre 2012 au 14 mars 2013, période pendant laquelle les membres du Comité ont tenu deux fois des consultations.

Lors des consultations tenues le 28 novembre, le Président sortant du Comité a fait le bilan des travaux

entrepris par le Comité depuis sa création. Le Comité a examiné les questions en suspens et un cas présumé de prolifération des armes en provenance de Libye vers l'ensemble de la région. Ensuite, le 18 décembre, le Comité a envoyé une lettre dans laquelle il demandait à l'État Membre qui avait mentionné cette affaire lors d'une séance du Conseil de sécurité de fournir des informations supplémentaires.

Le 30 novembre, le Président sortant du Comité a tenu une séance d'information publique à l'intention de tous les États Membres, au cours de laquelle il a présenté une vue d'ensemble des travaux du Comité dans le contexte d'un régime de sanctions en constante évolution. Le Groupe d'experts, qui était également présent, a explicité les directives figurant dans la notice d'aide à l'application n° 2 du Comité ayant trait aux exemptions sur l'embargo sur les armes, ce qui a donné lieu à un débat interactif.

Le 15 février 2013, le Comité a reçu le rapport final du Groupe d'experts au titre de la résolution 2040 (2012). Je récapitulerai brièvement certaines parties du résumé de ce document (S/2012/163, annexe).

S'agissant de l'embargo sur les armes, le Groupe a conclu que, en dépit d'efforts notables, la plupart des défis posés à la mise en œuvre et à l'application cités dans son précédent rapport continuaient d'exister. Dans ce contexte, le Groupe d'experts a noté que le secteur de la sécurité de la Libye était encore en cours d'édification. Il a constaté que la prolifération des armes en provenance de la Libye s'était poursuivie à une échelle alarmante et s'était propagée sur de nouveaux territoires, et il s'est dit préoccupé par le fait que, bien que plusieurs États Membres aient signalé au Comité que des matériels militaires et autres avaient été transférés aux autorités libyennes aux fins d'aide à la sécurité, il n'existait en Libye même aucun mécanisme d'achats officiel chargé de ces transferts. Le Groupe a également signalé des cas de transferts d'armes et de munitions vers la Libye et en provenance de ce pays pendant le soulèvement et, plus récemment, les enquêtes qu'il mène à cet égard.

Pour ce qui est du gel des avoirs, le Groupe a concentré ses efforts sur les avoirs gelés des deux entités inscrites sur la liste, la Libyan Investment Authority (Autorité libyenne d'investissement) et le Libyan Africa Investment Portfolio, et sur les avoirs des personnes également inscrites, dont la plus grande partie serait détenue à l'étranger sous différents noms. Le Groupe a réuni des informations sur les efforts faits par certaines des personnes citées pour contrer les effets du gel

des avoirs en recourant à des sociétés écran et à des complices. Le Groupe d'experts a également fait rapport sur l'application, ou la non-application, du gel des avoirs par certains États Membres.

Quant à l'interdiction de voyager, le Groupe a continué à chercher à obtenir des informations sur toutes les violations, en s'attachant principalement aux deux personnes inscrites sur la liste.

Le Comité a examiné le rapport et les recommandations du Groupe d'experts dans le cadre de consultations tenues le 6 mars. Le rapport a reçu un accueil généralement favorable, et les points principaux qui sont ressortis de la discussion ont été les préoccupations face au niveau et à l'étendue de la prolifération des armes en provenance de la Libye, et les mesures que les autorités libyenne devaient prendre pour améliorer la situation; une volonté d'appliquer le régime de sanctions en partenariat avec les autorités libyennes et en appui à la transition menée par ces dernières et au processus de renforcement des institutions; les moyens de sensibiliser le public aux mesures de sanctions et de faire disparaître toutes les idées fausses selon lesquelles ces sanctions font obstacle au progrès; et la façon d'appliquer les recommandations du Groupe d'experts. Sur les huit recommandations, le Comité a convenu de prendre des mesures de suivi sur cinq d'entre elles. Une sixième recommandation ne nécessitait aucune mesure et le Comité n'a fait qu'en prendre note, tandis que les deux recommandations restantes ont été adressées au Conseil de sécurité.

Je voudrais, pour terminer, communiquer au Conseil certaines statistiques actualisées sur les questions examinées par le Comité depuis son dernier rapport périodique au Conseil (voir S/PV.6857). S'agissant de l'embargo sur les armes, le Comité a approuvé 10 demandes d'exemption et reçu 29 notifications pour lesquelles aucune décision négative n'a été prise. En ce qui concerne le gel des avoirs, le Comité a reçu quatre notifications, qui n'ont donné lieu à aucune décision négative. Le Comité a également répondu à quatre demandes d'éclaircissement présentées par des États Membres. Enfin, le Comité a été saisi d'une demande de radiation d'un nom de sa liste relative à l'interdiction de voyager et au gel des avoirs. Cette demande est toujours en cours d'examen. À l'avenir, j'ai l'intention de maintenir la bonne pratique établie par mon prédécesseur et de présenter ces statistiques et ces questions sous forme de tableau,

qui sera régulièrement mis à jour et communiqué aux membres du Comité.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie l'Ambassadeur Gasana de son exposé.

Je donne maintenant la parole au Premier Ministre Zeidan.

M. Zeidan (Libye) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, ainsi que les membres du Conseil de sécurité, de cette occasion qui m'est offerte de m'exprimer au nom de la Libye alors que nous avançons avec confiance et détermination vers la démocratie, tout en mettant en place les normes les plus élevées en matière de droits de l'homme et en œuvrant à la réalisation du développement et de la prospérité, afin de construire un État libre et démocratique à même d'apporter une contribution crédible et efficace à la concrétisation des principes et objectifs des Nations Unies en tant que membre de la communauté internationale.

L'ONU et le Conseil de sécurité ont joué un rôle important dans l'histoire de mon pays. Le 21 novembre 1949, une décision était adoptée au Siège entérinant l'indépendance de la Libye. Cette décision a servi de point de départ à la rédaction, avec l'aide de l'ONU, d'une des Constitutions les plus abouties de son époque. Je tiens à dire toute ma gratitude pour les efforts que déploya alors l'ONU pour accompagner la Libye. Aujourd'hui encore, l'une des plus belles rues de Tripoli porte le nom d'Adriaan Pelt, le représentant de l'Organisation qui nous a aidés à rédiger cette constitution qui est restée en vigueur jusqu'en 1969, année du coup d'État. Cet appui s'est de nouveau manifesté en février 2011, lorsque les Nations Unies se sont mobilisées pour prévenir le massacre des civils dans les rues, à la suite d'une importante déclaration faite dans cette salle par l'Ambassadeur Shalgham (voir S/PV.6490), aux côtés du Secrétaire général et en présence de représentants d'autres pays, qui a marqué un nouveau départ dans l'histoire de la révolution libyenne.

Depuis lors, la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), qui était déjà sur place à Benghazi avant la libération de Tripoli, nous a beaucoup apporté dans tous les secteurs. Le Représentant spécial, M. Tarek Mitri, et son équipe continuent à s'acquitter de leur mission avec sérieux et enthousiasme, y compris vis-à-vis du Gouvernement et de la société civile. Le Gouvernement poursuit sa coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies. C'est avec plaisir que nous

appuyons le renouvellement du mandat des Nations Unies en Libye pour une nouvelle période de 12 mois.

Je voudrais saisir cette occasion pour remercier M. Mitri et le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon. L'appui apporté par le Secrétaire général au cours de la révolution a joué un rôle important pour garantir notre victoire. Je remercie également tous nos partenaires et alliés issus des pays amis, qui nous ont soutenus à différents égards. Grâce à leurs efforts et à leur appui, nous avons pu remporter la victoire le 20 octobre 2011. Je tiens à réaffirmer notre partenariat avec la communauté internationale, l'ONU et tous nos amis et alliés qui ont été à nos côtés du début à la fin. Nous tendons même la main, en signe d'amitié et de coopération, à ceux qui, dans différentes régions du monde, ne nous ont pas soutenus.

En cette étape historique où le peuple libyen continue d'aller de l'avant dans l'édification d'un État fondé sur l'état de droit et les droits de l'homme, je tiens à assurer la communauté internationale, l'ONU et le Conseil de sécurité que la Libye continue d'avancer avec confiance, détermination et volonté pour bâtir un pays démocratique où l'état de droit et les droits de l'homme sont respectés, et qui coopère de manière constructive avec tous ses partenaires à travers le monde. Au dernier Sommet de l'Union africaine, j'ai parlé à nos frères africains des liens étroits qui nous unissent à eux et du rôle important que nous avons en Afrique, lequel sera dorénavant plus positif. J'ai également remercié tous ceux qui, en Afrique, nous ont apporté leur appui pendant notre marche révolutionnaire.

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à de nombreux et lourds défis en matière de sécurité. Cependant, dans un court laps de temps, nous nous sommes dotés de moyens et d'un mécanisme qui devraient nous permettre de contrôler la situation. Nous avons fait des progrès s'agissant de contrôler les flux d'armes à destination et en provenance de la Libye. Nous avons renforcé les contrôles dans les ports et les aéroports, et nous faisons le suivi nécessaire afin de prévenir l'infiltration d'armes. Nous avons sécurisé nos frontières avec l'Algérie, le Tchad, l'Égypte, le Niger et le Soudan. Nous sommes conscients que ces frontières doivent être sous notre contrôle, sous le contrôle de notre armée, de notre armée de l'air et des combattants révolutionnaires. Nous avons récemment eu recours aux services de renseignement pour enrayer la criminalité. Nous avons commencé à former des policiers et des militaires à cette fin. Nous essayons également de

constituer une garde nationale qui sera chargée d'assurer la sécurité dans les zones situées en dehors des villes.

Le Gouvernement est en train d'élaborer un programme pour le secteur de la justice, qui devrait être approuvé d'ici une à deux semaines. Nous avons avancé dans la réhabilitation des prisons, afin qu'elles soient conformes aux normes internationales. Nous avons formé environ 10 000 agents de police judiciaire, en plus des 15 000 qui avaient déjà été formés.

Le Gouvernement s'emploie également à promouvoir la réconciliation nationale à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne la religion, et à mettre en place les institutions et instruments juridiques nécessaires au sein du Ministère de la justice et de ses organes.

Nous prenons des mesures énergiques pour réinstaller les personnes déplacées à l'intérieur de la Libye. Nous avons également pris des dispositions concernant les personnes qui se trouvent actuellement dans les pays voisins. Nous mettons en place des mesures pour leur permettre de rentrer dans le pays, notamment en faisant en sorte qu'il y ait des garanties de sécurité importantes.

Nous procédons actuellement à la reconstruction et à la remise en place des ministères de l'Intérieur et de la défense. Nous avons réalisé des avancées considérables dans l'établissement et la restructuration du Ministère de l'intérieur. Nous sommes sur le point de le faire également au Ministère de la défense, et nous avons considérablement avancé dans la nouvelle formation de l'armée, qu'il s'agisse des forces aériennes, terrestres ou navales. Les forces navales ont récemment contribué à la découverte en mer de 32 tonnes de drogues destinées à la Libye via le détroit de Gibraltar.

L'élection de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution reste une étape nécessaire et importante que le Gouvernement veut franchir pour faciliter le travail du Congrès général national.

Nous en avons terminé avec la formation de la Haute Commission électorale nationale, qui sera chargée de superviser l'élection de l'organe chargé de la rédaction de la Constitution et devra également organiser les élections municipales et des conseils régionaux afin de commencer à mettre en œuvre le programme de développement après l'adoption du budget, la semaine prochaine. Après ces élections, nous espérons, dans les six prochains mois, commencer la rédaction de la Constitution, sur laquelle seront fondées

les élections et qui façonnera la forme que prendront l'État et ses structures. Nous commencerons ensuite le processus de stabilisation et de développement d'institutions publiques permanentes. De même, nous avons commencé à prendre un ensemble d'initiatives pour entamer le processus de reconstruction afin de mener à bien des projets dans les domaines du logement, de l'infrastructure, de l'électricité, des communications et des services de santé par la reconstruction des hôpitaux et leur remise en état. Ces installations avaient été détruites au cours des 42 années qu'a duré le régime de Mouammar Kadhafi puis à nouveau démolies durant la révolution.

Mon pays avance à toute allure vers la coopération. Nous avons participé à la conférence de Paris organisée sous les auspices de la France. Je saisis cette occasion pour remercier le Gouvernement français de l'intérêt qu'il a manifesté et d'avoir accueilli la conférence. Nous remercions également le Gouvernement britannique qui a organisé la précédente conférence en préparation de la conférence de Paris.

M. Tarek Mitri a évoqué la question de « l'isolement politique ». Je voudrais dire au Conseil que le Gouvernement traite cette question avec la plus grande sagesse, attention et prudence pour que les choses avancent de telle manière à garantir les droits de l'homme, la justice et l'égalité des chances pour tous les Libyens, sans exclusive. Le Conseil sait également que n'avons pas connu de société démocratique et étions éloignés du monde pendant 42 ans. Nous devons déployer de nombreux efforts pour sensibiliser les masses et le peuple à l'importance de la démocratie et les informer sur ses instruments et son rôle.

Tout cela exige de nous des efforts et de la patience, et nous espérons que la communauté internationale comprendra cela. Nous affirmons néanmoins avec force et assurance que le peuple libyen n'acceptera pas qu'une quelconque catégorie de la société soit de nouveau victime d'injustice et ne permettra pas non plus que quiconque soit exclu, sauf par décision d'un juge pour rendre la justice. La réconciliation nationale est un projet important que nous vivons au quotidien et que nous entendons réaliser. Nous prenons toutes les initiatives et toutes les mesures nécessaires pour atteindre cet objectif. Nous avons bénéficié à cet effet de la réelle coopération de toutes les catégories de la population, et peut-être allons nous prochainement enregistrer des progrès dans ce domaine.

De même, je tiens à souligner que la question de l'attachement de la Libye aux décisions et aux résolutions du Conseil de sécurité adoptées à l'appui de la révolution est essentielle. Nous nous conformerons à ces résolutions dans le cadre du Conseil de sécurité et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1970 (2011) concernant la Libye. Nous nous adresserons au Conseil, lui demanderons ce que nous voulons et nous respecterons toutes les dispositions de ses résolutions. Nous demandons l'aide du Conseil dans le cadre du processus de recouvrement des fonds spoliés et des fonds dissimulés. J'assure le Conseil que la Libyan Investment Authority (Autorité libyenne d'investissement), dont je préside le Conseil d'administration en ma qualité de Premier Ministre, commencera prochainement ses travaux, sera réorganisée et dotée des énergies, des moyens et du personnel d'encadrement qui lui permettront de mener à bien ses travaux en s'appuyant sur les meilleures bases. Nous réaffirmons notre ferme attachement à la coopération et à la solidarité pour garantir la paix dans le monde, jeter les bases nécessaires au respect des droits de l'homme et à la démocratie, permettre la coopération entre les États et garantir la justice dans le monde.

Nous espérons que nous bénéficierons toujours de l'appui du Conseil et de son soutien afin de réaliser le développement de notre pays et de permettre un retour à la normale. J'adresse de nouveau au Conseil les remerciements de l'ensemble du peuple libyen

– hommes, femmes et enfants – pour le rôle important joué par le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye. Nous assurons le Conseil de notre volonté de coopérer avec lui sur le long terme. J'espère que le Conseil acceptera l'expression de notre profond respect et de notre haute considération.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le Premier Ministre, M. Zeidan, de sa déclaration.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Australie, Azerbaïdjan, Chine, France, Guatemala, Luxembourg, Maroc, Pakistan, République de Corée, Fédération de Russie, Rwanda, Togo, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2095 (2013).

Il n'y a pas d'autres orateurs sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 5.